

COMPTE RENDU MUNICIPAL DU 18/11/2010

Présents : Mrs LABORDE, COURTY, LAHILLADE, LE GARREC, TOUYA, YVORA, RIU, SOMERVILLE, LASSALLE , FRADET.

Mmes CLAVERIE, DUVERDIER, LESGARDS, ADOUE, EXPERT.

Mme DUVERDIER Valérie est nommée secrétaire de séance.

*** Demande du S.I.B.V.A. concernant la station d'épuration.**

Afin de régulariser la situation foncière, le conseil municipal accepte de céder au SIBVA, pour l'euro symbolique, la parcelle communale qui leur permettra de réaliser des travaux et le bornage du site. La commune accepte aussi tacitement l'implantation des bâtiments existants. Le SIBVA prendra les frais de notaire à sa charge.

*** Projet de l'Association des Maires des Landes concernant l'école.**

L'Association des Maires sollicite notre commune dans le cadre du projet dénommé " Plantons pour la planète / Ecoles et Forêts Solidaires " ; une classe de notre école primaire a décidé de participer.

Le conseil décide à l'unanimité que la commune de Saubusse apportera sa contribution à la réussite de cette action, - d'une part en autorisant les enfants de cette classe à planter chacun un pin sur un terrain communal, - d'autre part en achetant au prix de 2 € l'unité, les plants de pins qui seront plantés. Cette contribution financière modeste, d'environ 60 € par classe engagée, sera intégralement consacrée à l'achat de plants exotiques pour la reforestation au Sénégal.

*** Demande de Mr BORICHERE J.Claude.**

Sur le principe, la commune accepte la demande de Mr BORICHERE, c'est à dire l'achat de 110 m2 non constructibles devant sa maison, à 8 € TTC le m2. Mr le maire va se rapprocher de Mr BORICHERE afin de conclure les modalités de vente.

*** Bilan des travaux faits par R.F.F sur notre commune.**

Mr GUILLON, représentant la SNCF, informe la commune de la prévision de fermeture des passages à niveaux à Saubusse en 2011. En effet, pour effectuer les travaux sur la deuxième voie entre Bayonne et Dax, il est envisagé de fermer le PN 102, entre les 16 février et 10 mars et le PN 103 environ 5 jours pendant cette période. Ceci pose un problème pour le défilé du Carnaval. Il est envisagé d'étudier avec le comité des Fêtes la possibilité de modifier le trajet du défilé, ou bien de reporter la cavalcade.

*** Décisions modificatives pour Quai Adour et Travaux en forêt.**

Afin de procéder au paiement de la facture de la Sté SOUBESTRE, concernant les travaux du Quai de l'Adour, il convient de transférer la somme de 3 550 € du chapitre 2318/174 (travaux chemin de Jouanin) au chapitre 2315/167 (travaux Quai Adour).

Après en avoir délibéré, le conseil valide à l'unanimité, la décision modificative.

Afin de procéder au règlement de la facture des carrières Lassalle et d'une facture à venir concernant les travaux effectués dans la forêt communale, il convient de transférer la somme de 2 500 € du chapitre 2318/174 (travaux chemin de Jouanin) au chapitre 2318/189 (travaux plantation carolins).

Après en avoir délibéré, le conseil valide à l'unanimité la décision modificative.

*** Droit de préemption urbain terrains Section A n° 614 p, lots n°1 et 4 du lotissement Miquéou.**

Après en avoir délibéré, le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption.

*** Divers.**

- La Direction Environnement du Conseil Général des Landes a adressé à la mairie le compte-rendu de la patrouille de surveillance effectuée par les gardes-nature sur notre commune. Rien de particulier n'est à signaler.

- Télécommunication / HD / THD / ADSL et couverture des zones d'ombre. Les particuliers ayant un débit inférieur à 2MB peuvent prétendre, de la part de la Communauté de communes MACS, à l'installation d'une antenne satellitaire (parabole) prise en charge par MACS à concurrence de 400 €. Pour cela, il est nécessaire de vous inscrire à la mairie qui transmettra vos coordonnées au service technique de MACS. Après installation de l'antenne, l'opérateur choisi et retenu par MACS vous contactera (négociation encore en cours entre Orange et SFR) et vous proposera un forfait mensuel incluant internet, téléphonie, télévision. cf. : compte-rendu du conseil municipal du 09/09/2010, « Rapport réunion MACS/THD ».

- Mr CAMESCASSE demande l'aménagement de la parcelle n°342 de 760 m2 afin de pouvoir accéder à sa propriété de L'Escloupe. En effet, l'accès utilisé, par les propriétés DOURLET - SABATIE est devenu difficilement carrossable. Le conseil n'ayant pas budgétisé ces travaux propose à Mr CAMESCASSE de lui vendre cette parcelle et charge Mr le maire de se rapprocher de ce dernier pour lui en faire part.
- le club de gymnastique volontaire souhaite un éclairage automatique pour faciliter la sortie le soir après les cours de gymnastique, la Commission Bâtiments est chargée de faire installer cet équipement.
- Le Préfet nous a signalé que Messieurs BEFFORT Didier et DANGUIN Jean Marc vont recevoir la médaille d'honneur OR du travail et Mr DANGUIN Michel la médaille GRAND OR, nous les en félicitons.
- Christian TOUYA a assisté à une réunion sur le traitement de la jussie dans les barthes, il nous informe que les études en cours allaient se poursuivre. Il nous fera part de l'évolution des diverses expériences tentées.
- L'A.C.C.A. reporte au mois de février 2011 le repas prévu initialement ce mois-ci.

*** Les rendez-vous du mois ***

- **Samedi 11 décembre** : " **Marché de Noël** " organisé par l' A.P.E. de 9h à 12h , place de l'Eglise, vente de sapins, gâteaux et objets divers.
- **Dimanche 12 décembre** : Assemblée Générale du club de Pelote : à partir de 10h à la salle des Jeunes, remise des récompenses, vin d'honneur et repas.
- **Dimanche 12 décembre** : " **Chantons Noël** " concert à l'Eglise de Saubusse à 17h avec le Chœur d'Hommes du Pays d'Orthe: Lous Gaouyous. Vin et chocolat chauds seront proposés après le concert.
- **Vendredi 17 décembre** : Assemblée Générale du club 3ème Age : messe à 10h30 puis assemblée générale à la salle des Jeunes.
- **Vendredi 24 décembre** : « **Un réveillon de Noël pour tous** " : l'Amicale Sibusate organise le 24 décembre au soir, à partir de 20h00, un réveillon de Noël à la salle du Foyer des Jeunes, pour tous ceux qui ont besoin d'un peu de chaleur et envie de se retrouver dans la joie et la bonne humeur. Les personnes seules sont invitées par l'Amicale. Toutes les autres personnes qui souhaitent nous accompagner seront les bienvenues, la soirée est proposée à 20 €.
- **Vendredi 07 Janvier 2011** : **Vœux de Mr le Maire** : accueil à 18h15 à la salle des Fêtes pour une projection à 18h30 du film de Sylvie Licard « Raymonde, ses oies et l'Adour », puis Mr le Maire et le conseil municipal vous invitent à partager le verre de l'amitié.